

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 24 janvier.

On a procédé aujourd'hui au Corps Législatif à la nomination des secrétaires.

Dans la salle des conférences, on parlait beaucoup de la formation de la commission de l'Adresse. L'opposition portera dans le deuxième bureau M. Marie et M. Pichon dans le quatrième. Il se pourrait que la candidature de M. Emile Olivier, fut posée dans le septième bureau, non plus par l'opposition, mais par un groupe de libéraux conservateurs.

Le budget de 1867, déposé hier sur le bureau du Corps législatif, viendra en discussion presque aussitôt que le vote de l'Adresse. C'est un bon moyen pour éviter les redites. Du reste, les orateurs en ont déjà pris leur parti en se distribuant les questions intérieures et extérieures. M. Thiers parlera, dans la délibération sur l'Adresse, des questions de finance et d'administration intérieure; M. Jules Favre traitera des affaires du Mexique; M. Berryer s'occupera de la convention du 15 septembre.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil au Palais des Tuileries sous la présidence de l'Empereur.

On disait au Luxembourg que le prince Napoléon, dont le voyage méditerranéen est décidé, n'assistera pas à la discussion de l'Adresse.

Conformément aux intentions de l'Empereur, l'enquête agricole sera prochainement ouverte à Paris et dans les départements. Il y aura un comité central chargé au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics de dresser le questionnaire, d'indiquer la marche de l'information et de recueillir pour les condenser les avis des propriétaires et cultivateurs.

Il a bien raison, John Bull, de dire que nous ne savons pas nous y prendre pour maintenir l'ordre dans les colonies. C'est lui qui est expert en fait de persuasion et d'humanité ! Jugez-en par cette lettre d'un caporal du 6^e régiment de la reine, en mission à la Jamaïque :

« Cher père et chère mère,

J'ai reçu votre dernière lettre juste au moment où je revenais de la guerre contre les rebelles qui étaient bien 7 contre un. Mais c'est égal, nous les avons joliment traités; nous les chassons devant nous comme des moutons nous en prenons des centaines par jour : on les gardait jusqu'au lendemain; puis on les attachait à un arbre, on leur administrait cent coups de fouet, puis, après, une balle dans la tête ou pendu à une branche. Nous en avons bien expédié de cette manière dans l'autre monde sept cents au moins.

Nous avons eu un rude temps; il fallait marcher à travers les ronces et les buissons sous le vent et la pluie; j'ai été dix jours sans ôter mes souliers. Grâce à Dieu, me voilà revenu à la caserne; je me porte bien, ainsi que tous mes camarades, etc.

Voilà un garçon qui s'imagine remplir le devoir d'un soldat. Il fait tout simplement le métier de boucher.

M. Sainte-Beuve est malade depuis quelques jours.

M. Thonvenel, grand référendaire du Sénat, est en voie de rétablissement. Cependant, il ne reprendra ses fonctions que dans quelques jours.

Les ambassadeurs marocains sont partis aujourd'hui pour Marseille.

Pour toute la correspondance, J. Reboux

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le N° 1 des Actes administratifs de la préfecture contient la circulaire suivante, adressée à MM. les sous-préfets et maires du département :

Messieurs, depuis mon arrivée dans le département, je suis frappé de la fréquence des accidents qui atteignent les ouvriers de nos manufactures et de nos usines, et j'ai lieu de craindre qu'on ait très souvent perdu de vue les sages dispositions recommandées par une circulaire de l'un de mes prédécesseurs, en date du 19 juin 1855.

Que ces accidents proviennent d'une insuffisance de précautions dans la surveillance de ces établissements ou qu'ils soient le fait des ouvriers eux-mêmes qui nettoient ou graissent les machines et métiers pendant la marche, sans songer aux dangers que présentent une semblable opération, l'administration ne saurait trop insister pour que des mesures efficaces soient prises.

Les chefs des établissements seront les premiers à donner l'exemple du zèle, de la vigilance et du dévouement. Ils se feront donc un devoir de prévenir sans cesse les ouvriers contre leur propre nonchalance, et, pour arriver à un résultat pratique, il me semblerait indispensable de faire afficher, dans chaque atelier, un avis en gros caractères rappelant les prescriptions à ce sujet. Les ouvriers auraient constamment devant les yeux ces conseils qui se graveraient ainsi davantage dans leur mémoire et l'on pourrait espérer à l'avenir plus de prudence de leur part dans les travaux qu'ils ont à accomplir.

En faisant part de ce désir aux chefs des établissements, veuillez leur donner une nouvelle connaissance des recommandations contenues dans la circulaire précitée de 1855. Je les reproduis, à cet effet à la suite de cette dépêche et je vous prie de veiller personnellement à ce qu'ils s'y conforment avec le plus grand soin.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet du Nord,
J. - M. PIÉTRI

Extrait de la circulaire du 19 juin 1855 relative aux accidents dans les manufactures

Les propriétaires des usines et manufactures comprendront qu'il est de leur intérêt personnel d'introduire, dans leurs ateliers, des dispositions propres à garantir la sûreté de leurs ouvriers.

Je citerai comme pouvant être les plus efficaces, les précautions ci-après indiquées qui ont été adoptées avec avantage dans plusieurs fabriques où depuis lors il ne s'est plus produit d'accidents aussi graves :

- 1° Revêtement des arbres de transmission par des étuis ou enveloppes fixes en bois, en fer ou en toute autre matière.
- 2° Même entourage pour la partie des arbres horizontaux à proximité des poulies de commande ;
- 3° Engrenages garantis au moyen de recouvrements fixes, métalliques ou en bois, à fermeture cadencée ou vissée.
- 4° Courroies des métiers maintenues par des guides bien établis. Crochets placés près des poulies de commande pour empêcher l'enroulement, autour des arbres, des courroies, lorsqu'elles sont sur le point de se distendre ;
- 5° Emploi de perches en bois, ayant une tige horizontale à l'une des extrémités pour tenir les courroies suspendues au moment des réparations et pour les remplacer sur les poulies sans avoir besoin soit d'y toucher avec la main soit de se servir d'échelle ;

6° Métiers séparés des murs d'une manière suffisante pour laisser un libre passage aux ouvriers ;

7° Escaliers avec rampes remplaçant les échelles à boujons plats dont l'usage présentait de grands dangers.

8° Défense absolue de nettoyer ou de graisser les métiers pendant leur marche ;

9° Enfin, interdiction complète de faire sécher des matières au-dessus des générateurs.

Les manufacturiers ont en même temps fait afficher dans leurs ateliers un règlement d'ordre intérieur rappelant aux ouvriers les mesures de précaution qu'ils ont à prendre, et imposant des amendes à ceux qui contreviendraient aux dispositions prescrites. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de suivre cet exemple, et je compte sur votre influence pour décider tous les industriels à introduire, dans leurs ateliers les améliorations que je viens de vous indiquer.

La Chambre de commerce de Lille se réunira le vendredi 26 de ce mois, à sept heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprend les objets suivants :

- 1° Approvisionnements des houilles ;
- 2° Navigation ;
- 3° Chemins de fer ;
- 4° Entrepôts du Commerce ;
- 5° Objets divers.

La Faculté des Lettres ouvrira à Douai, le jeudi 1^{er} mars 1866, une session d'examen pour la collation du grade de bachelier ès-lettres.

Cette session est exclusivement destinée aux candidats qui ont été ajournés dans la session de novembre ou dans une session antérieure.

Au marché aux grains de Lille du 24 janvier il y a eu une baisse de 17 c. à l'hectolitre.

Suivant des arrêtés du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, les concours d'animaux de boucherie auront lieu, en 1866, dans les villes et aux dates ci-après :

Le mardi 20 mars, à Bordeaux, Avignon, Metz et Saint-Quentin ;

Le mercredi 21 mars, à Nantes et Lyon ; Enfin, le concours général d'animaux de boucherie, institué à Poissy depuis 1844, se tiendra dans cette ville le mercredi saint, 28 mars.

Un peu plus tard viendra le tour des douze concours régionaux, répartis entre plusieurs villes; celui de nos contrées aura lieu à Laon, pour les départements suivants : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Somme.

Dans la séance de lundi de la Chambre des représentants belge, le ministre de l'intérieur a déposé un projet de loi par lequel le gouvernement est assuré à l'intérieur et à la frontière, des pouvoirs nécessaires pour combattre le typhus de la race bovine.

M. Godard-Desmarets, député d'Avesnes au Corps-législatif, vient de donner sa démission.

On pose en ce moment dans la Grande-Rue de nouveaux candélabres, semblables à ceux qui servent déjà à l'éclairage de la route de Tourcoing. Ils sont d'une forme infiniment plus gracieuse que ceux qui existent actuellement.

Nous avons remarqué que les travaux nécessités à cette occasion restent le soir dans la plus complète obscurité. Il est cependant du devoir de la police de veiller à la stricte exécution des règlements, qui prescrivent d'éclairer, dès la chute du jour, les travaux et les constructions sur la voie publique.

Un employé, attaché à un important établissement de notre ville, vient d'être mis en arrestation pour détournements au préjudice de ses patrons.

On a singulièrement exagéré l'importance de cette affaire sur laquelle les fables les plus absurdes ont été colportées. Informations prises, il ne s'agit que de quelques coupons d'étoffes.

Dans son audience du 23 janvier, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 14 jugements concernant 18 inculpés dont 1 acquitté et 3 condamnés à l'emprisonnement savoir :

- 3 Cabarets ouverts à une heure indue.
- 2 Passages dans un champ ensemencé.
- 2 Diffamation.
- 1 Petite voirie (travaux exécutés sur la voie publique sans autorisation).
- 1 Salubrité publique.
- 5 Tapages nocturnes et injurieux.

On se rappelle qu'un militaire, nommé Eyrault, appartenant au 10^e de ligne, en garnison à Amiens, a été condamné à mort par le 1^{er} conseil de guerre le 4 décembre pour avoir, étant à l'exercice et à la suite de quelques excentricités, porté un coup de baïonnette à son sous-lieutenant qui lui avait infligé deux jours de salle de police.

On a expliqué cet acte criminel par une surexcitation nerveuse, reste d'un accès de delirium tremens survenu à la suite d'un excès de boisson. Ce n'était pas, paraît-il, un méchant homme, mais une nature violente.

Quoi qu'il en soit, en voyant s'écouler de longs jours depuis sa condamnation, Eyrault était plein d'espérance.

— On ne me fera pas mourir, disait-il, puisqu'on me laisse si longtemps la vie.

Et il avait pris une assurance et une sorte de gaieté qui témoignaient de sa confiance. Du reste, sa tenue en prison et ses rapports avec ses compagnons de détention étaient parfaits. Il travaillait avec eux et jouissait de la même liberté relative que l'autorité militaire laisse à ses prisonniers quand ils ne sont pas redoutables.

L'aumônier de la prison avait été chargé de lui annoncer la fatale nouvelle; il l'apprit lundi à dix heures du matin, et ce fut pour lui un coup de foudre. Pendant deux heures, la nature révoltée lui causa une crise affreuse; au milieu des larmes et des sanglots, la pensée et le nom de sa mère lui revenaient sans cesse.

Après ce temps, un peu de calme étant revenu, la pensée religieuse se présenta à son esprit et s'en empara toute entière; alors il fut tout-à-coup transformé.

C'était un brave militaire chrétien se préparant à bien mourir avec un grand esprit de foi. La pensée de sa mère, qui ne l'a pas quitté jusqu'à la fin, lui revenait, mais seulement pour la plaindre.

Un repas autre que l'ordinaire lui avait été préparé; il put y inviter deux de ses

meilleurs amis de la prison, et se montra très ferme avec eux, mais sans aucune forfanterie.

La journée se passa ainsi en entretiens, en exercices religieux; il écrivit à sa mère une lettre qu'on dit des plus touchantes, des plus résignées.

A minuit, la messe fut célébrée à son intention; il y communia de la manière la plus pénétrée, la plus édifiante. — Il ne voulut pas se coucher, et continua de s'entretenir avec le prêtre dans les pensées de foi, qu'il n'interrompait que pour rappeler ses dernières dispositions par lesquelles il laissait à sa mère tout ce qu'il possédait.

Il décomptait les heures, et s'étonnait lui-même du calme qu'il conservait.

Enfin l'heure fatale arriva. Sa fermeté n'en fut pas ébranlée. Il fit entre deux pelotons de troupe, le long trajet de la prison à la butte du Champs-de-mars, où la garnison tout entière était formée en carré, dont un côté restait ouvert.

La foule, avec un empressement plus qu'indiscret, l'avait suivi de la citadelle jusqu'au lieu fatal.

Après la lecture de la sentence, le condamné défilait sa veste, repoussa le bandeau qu'on lui présentait et s'agenouilla. L'officier de service commanda le feu et Eyrault tomba foudroyé. Suivant la règle, un coup de feu fut tiré dans l'oreille, ce qui fit jaillir au loin la cervelle.

La troupe défila devant ses restes, qui ont été enlevés par des infirmiers et conduits à l'hôpital militaire.

Eyrault était né à St-Etienne où il avait été mineur; il était âgé de vingt-huit ans et était enrôlé volontaire. Il fournit un nouvel et terrible exemple des fatales conséquences de l'abus des spiritueux.

(Journal du Peuple)

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

BUREAU DE ROUBAIX.

Le câble posé par les soins de l'administration française entre Livourne et la Corse est livré dès aujourd'hui à la correspondance privée.

La taxe d'une dépêche simple échangée sur cette voie entre la France et la Corse est fixée à trois francs.

Le chef de station,
GRÉPIN.

JURISPRUDENCE USUELLE. — Les renseignements donnés sur le compte des domestiques sont-ils de la diffamation? — Le tribunal correctionnel de Paris (6^e chambre), a rendu un jugement dont la publication va causer sans doute un certain émoi parmi les cordons bleus, cochers, etc.

Il s'agit de savoir si les maîtres, mécontents des gens qu'ils ont eus à leur service, ont le droit de donner de mauvais renseignements sur leur compte lorsque de nouveaux maîtres viennent prendre des informations auprès d'eux. Or, en général, les gens à gages sont conveinés que, dans ce cas, ils peuvent porter plainte et saisir la justice.

C'est par suite de cette croyance que le sieur Demant, chef de cuisine, a porté une plainte en diffamation contre Mad. Chapuis, au service de laquelle il avait été.

Voici le jugement annoncé plus haut :

« Attendu qu'il résulte des débats que Demant, ayant voulu se placer comme cuisinier, a envoyé successivement deux personnes aux renseignements auprès de la dame Chapuis, tenant hôtel, chez laquelle il avait servi comme cuisinier ;

« Que cette dame a répondu au premier témoin, le sieur Marche, que le plaignant était un bon cuisinier, mais qu'il serait à désirer qu'il fit moins danser l'anse du panier, et au sieur Breton que ledit sieur Demant n'était pas très-fidèle ;

nouveau, elle nous aperçoit, de nouveau, elle reprend son vol et disparaît.

Mais voilà que dans la prairie, autour de nous, se lèvent des papillons bleus, des papillons jaunes, une quantité de papillons légers, brillants, et nous nous mettons à courir après eux.

Cette autre chasse nous conduit jusque sur la pente du Trélarce, au bord de la forêt qui s'élève sur cette haute montagne.

« Oh ! Max, me dit Clara, je n'ai jamais été dans l'intérieur d'une forêt; je voudrais bien pénétrer dans celle-ci, ne fut-ce qu'un instant, si vous pouvez m'assurer que nous n'y rencontrerons point de loups, ni d'autres méchantes bêtes. »

Je connais assez les environs de La Doye, pour être certain qu'en cette saison aucun loup ne se montre sur le Trélarce. J'aurais dû cependant m'opposer à cette nouvelle fantaisie d'école buissonnière, et représenter à Clara qu'il était temps de retourner à la maison. Mais le désir qu'elle m'exprimait était aussi le mien. Dès mon premier âge, la vue des bois a exercé sur moi je ne sais quelle indéfinissable et puissante attraction à laquelle il m'a toujours été difficile de résister.

Je prends donc ma petite amie par la main, et je la conduis dans la forêt. Là, elle s'arrête étonnée, interdite, subjuguée par une émotion semblable à celle d'une âme pieuse dans un temple.

Et la forêt n'est-elle pas un temple, le plus beau, le plus vaste, le plus solennel des temples ? Nul architecte, dans un rêve idéal, ne peut songer à en construire un pareil. De quelle carrière tirerait-on des

monolithes comparables à ces troncs argentés des hêtres, à ces tiges gigantesques des sapins qui, d'un seul jet, s'élancent à cent pieds de hauteur ? Quel ouvrier pourrait arrondir et polir de telles colonnes ? Ou est le Michel-Ange qui oserait essayer de jeter dans les airs des dômes si audacieux, le Benvenuto Cellini qui ciselerait avec tant de finesse ces feuillages, l'Erwin de Steinbach, qui entrelaçait avec tant de grâce ces rameaux ?

Dans les temples édifiés par l'homme, murailles et charpente, sculptures et vitraux, tout est muet. Dans les forêts, tout est animé, tout végète, et se meut, et palpite. Aux heures même, où il y règne un grand silence, on entend dans leur repos de vagues bruissements et une sorte de trépidation qui indiquent leur mouvement continu.

La vie est là, sous toutes les formes et dans toutes les manifestations imaginables. Ce ne sont point des lumières factices qui éclairent ces temples augustes. C'est la voûte étoilée du ciel qui les couronne; c'est une immuable constellation qui est leur mystique candélabre; c'est la lune qui est leur lampe d'albâtre; c'est le soleil qui illumine leurs sommités et répand sous leurs arceaux des rayons qui étincellent dans les clairières comme des gerbes de feu, et se tamisent sur le feuillage touffu comme une poudre d'or.

Clara s'arrête à l'entrée de deux longues lignes de sapins qui, par leurs sveltes tiges, leurs pointes pyramidales et leurs embranchements, forment, comme les piliers, les ogives et les réseaux d'une grande nef de cathédrale; elle promène autour

d'elle un regard timide, puis elle baisse la tête, et, dans sa candide impression, fait un mouvement comme pour prier. Peut-être qu'elle prie, en effet, au fond de l'âme, et sa prière, que nulle oreille humaine ne peut entendre, monte vers le ciel avec tout ce qui prie sur la terre et dans les airs, avec les chants de l'oiseau qui plane dans les hautes régions et le bourdonnement de l'insecte qui rampe sur un brin d'herbe, avec l'arome du cèdre et celui de l'hyssope, avec les sublimes concerts des astres et l'éternel hosannah de l'universelle création.

Bientôt partant, la gentille petite reprend sa vivacité habituelle et desirer voir ce qui éveille naturellement sa curiosité dans le magnifique spectacle étalé devant elle. Que de choses à voir au sein d'une forêt, depuis les arbres séculaires qui survivent à plusieurs générations d'hommes, jusqu'aux fêles graminées qui si vite naissent et si vite se dessèchent ! Quelle variété d'être ! Quelle puissance de rénovation ! Chaque plante a par elle-même sa faculté de reproduction, et sert à la reproduction de diverses familles d'animalcules. Chaque arbre est une hôtellerie régulièrement fréquentée par de fidèles et nombreux clients : oiseaux, chenilles, papillons, vermineux. On a calculé que le chêne n'alimente pas moins de quinze cents espèces différentes d'insectes, sans compter encore les insectes parasites. Telle est la vitalité de la nature que les taches vertes qui se dessinent sur du grès ou des pierres de taille, les moisissures produites par l'humidité, sont des assemblages de végétaux. Vues au microscope, elles présentent des entrelacements d'arbustes d'une forme parfaite. Car, tel est l'ordre de la

nature. Tout ce qu'elle produit en chaque genre doit être parfait ; le plus chétif brin d'herbe, aussi bien que le second palmier, et le ciron imperceptible aussi bien que le colossal éléphant.

Si, dans cette excursion sur le Trélarce, nous avions eu avec nous un savant, j'entends un de ces bons savants qui ne restent point étroitement attachés à une sèche nomenclature, et qui ont un sentiment poétique, quelles charmantes explications il nous aurait données ! Mais, dans notre ignorance, nous ne pouvons que regarder, avec un naïf étonnement, ce qui apparaît de toute part à nos yeux.

Clara est émerveillée de tout ce qu'elle voit, de tout ce qu'elle entend, et court de côté et d'autre avec de petits frémissements de joie, et s'arrête dans une muette contemplation.

A son réveil au milieu du virginal Eden, Ève devait avoir de telles joies et de tels enchantements.

À chaque pas que nous faisons dans les profondeurs de la forêt, nous sommes surpris par une nouvelle musique dans l'air, par un nouveau trésor sur le sol. Dans l'air, c'est la fauvette qui répète ses flegmes petits cris; c'est le pie-vert qui, de son bec robuste, frappe à coups redoublés l'écorce des vieux arbres où il trouve sa pâture; c'est l'abeille qui bourdonne en cherchant son butin; c'est le merle solitaire qui, par ses sifflements, semble, comme un caustique philosophe, se moquer de tout ce qu'il observe.

Sur le sol, c'est la fine mousse, moelleux tapis de velours vert, parsemé de petites herbes lustrées dont la légère acidité

rafraichit le voyageur; de petites morilles bien connues des gastronomes; d'agaries aux teintes éclatantes; et de fleurs de différentes espèces : c'est la campanule avec sa jolie cloche qui se balance au souffle de la brise, comme si elle annonçait dans les bois l'heure de la prière; c'est le frais liseron qui s'enlace aux branches de l'arbuste, et les remercie de l'appui qu'elles lui donnent en les décorant de ses étoiles roses et bleues; c'est le fraisier sur lequel, souvent, on peut voir à la fois la blanche colletterie de la fleur épanouie et le bouton de corail du fruit mûr.

Au-dessus de ces bonnes petites plantes, s'élève le jeune sapin qui, à en juger par son nouveau panache, a grandi de plus d'un pied dans le courant de l'été. On dirait que cette rapide croissance suscite en lui un rêve ambitieux, qu'il regarde avec envie ses aînés qui le dominent, et aspire à s'élever comme eux parmi les géants de la forêt. Il ne songe pas que, lorsqu'il aura atteint son point culminant, il sera quelque jour frappé d'un coup de marteau par un expert, abattu par un bûcheron, traîné dans le valloir, équarri par un charpentier ou morcelé par une scierie, planté sur un navire pour y subir toutes les tempêtes de l'océan ou condamné à supporter obscurément le plafond, la mansarde, le toit d'une maison.

X. MARMER.

(La suite au prochain numéro.)

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix